



Attentes de bp vis-à-vis de ses fournisseurs

1. Éthique et conformité
2. Santé, sécurité et environnement
3. Criminalité financière et conformité réglementaire
4. Développement durable
5. Droits de l'homme et esclavage moderne
6. Non-discrimination et harcèlement
7. Confidentialité des données, cybersécurité et actifs intellectuels
8. Speak up (s'exprimer librement)

Les fournisseurs de bp contribuent de manière essentielle à la réalisation de ses objectifs, à savoir réimaginer l'énergie pour les hommes et la planète et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, voire plus tôt.

Le code de conduite adopté par bp définit son « identité » (« qui nous sommes ») et oriente sa façon de travailler. Le code stipule que bp :

- travaille avec ses partenaires commerciaux de façon honnête, respectueuse et responsable ; et
- souhaite travailler avec des partenaires commerciaux partageant sa volonté de promouvoir la sécurité, l'éthique et la conformité.

Ce document définit les grandes lignes des engagements que bp partage avec ses fournisseurs. Il n'entend pas remplacer ni se substituer au code lui-même ou aux lois en vigueur, et ne modifie en rien les obligations contractées.

bp vous demande de vous engager à satisfaire ces attentes et de les communiquer à vos employés, sous-traitants, agents et autres partenaires commerciaux intervenant dans le cadre d'activités menées pour le compte de bp.

1. Éthique et conformité

- a. Respecter toutes les lois et réglementations applicables.
- b. Promouvoir et instaurer une culture éthique et des pratiques commerciales encourageant la sécurité, l'intégrité, la transparence, l'équité et le respect.
- c. Instaurer un programme de conformité efficace afin de détecter et gérer en permanence tous les risques de non-conformité pertinents.

2. Hygiène, sécurité et environnement (« HSE »)

Agir conformément aux principes de leadership en matière de sécurité de bp et adopter une stratégie proactive et systématique de gestion des activités d'exploitation et des risques HSE, se conformer aux lois et réglementations HSE en vigueur et améliorer en permanence les performances en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Encourager votre personnel et vos fournisseurs à signaler immédiatement tout accident, blessure, maladie ou situation dangereuse, et cesser tout travail potentiellement dangereux, afin que les mesures appropriées puissent être prises.

3. Criminalité financière et conformité réglementaire

Instaurer des processus et procédures efficaces (notamment formations, diligence raisonnable et contrôles financiers) afin d'empêcher de manière proactive les personnes travaillant pour vous et intervenant dans le cadre d'activités menées pour bp de se livrer aux actes suivants :

- a. **Actes de corruption**, y compris en interdisant expressément de donner, payer, promettre, demander ou accepter de façon directe ou indirecte toute chose de valeur (y compris de paiements de facilitation) en vue d'obtenir, de conserver ou d'orienter un marché, d'obtenir un avantage indu ou d'influencer indument un individu, y compris un fonctionnaire.
- b. Offre ou acceptation indue de **cadeaux, divertissements ou invitations**.
- c. Violations des **sanctions et des contrôles des exportations**.
- d. **Activité frauduleuse, évasion fiscale ou blanchiment d'argent** (y compris transfert ou dissimulation de fonds illicites ou octroi d'une légitimité apparente auxdits fonds).
- e. **Pratiques anticoncurrentielles**, y compris toute forme d'accord ou d'entente avec des concurrents en vue de fixer des prix, truquer des offres, se répartir la clientèle ou restreindre l'approvisionnement.
- f. **Conflits d'intérêts réels** ou situations susceptibles de créer l'apparence d'un conflit, entre les intérêts personnels et professionnels, y compris l'utilisation d'informations ou de ressources appartenant à bp pour obtenir des avantages indus.

4. Développement durable

bp s'efforce d'inscrire le développement durable dans l'ensemble de ses activités, y compris dans sa chaîne d'approvisionnement. bp souhaite promouvoir la gestion de l'environnement et la responsabilité sociale auprès de tous ses partenaires commerciaux.

Le cadre de développement durable et la stratégie d'achat durable définis par le département des achats de bp s'articulent autour de trois axes : atteindre la neutralité carbone, améliorer la vie des gens et prendre soin de la planète. Bp encourage ses fournisseurs à prendre des mesures en ce sens de manière à :

- a. Améliorer les connaissances sur les gaz à effet de serre et en réduire les émissions.
- b. Promouvoir et respecter les droits de l'homme.
- c. Adopter les principes de l'économie circulaire, en encourageant la réutilisation, la revalorisation et le recyclage des matériaux, de manière à prolonger leur utilisation tout au long de leur cycle de vie.

5. Droits de l'homme et esclavage moderne

- a. Respecter les droits de l'homme et la dignité de toutes les personnes, et satisfaire aux responsabilités professionnelles édictées dans les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- b. Ne pas recourir au travail forcé ou obligatoire, au trafic d'êtres humains, au travail des enfants, à l'esclavage ou à la servitude, tout travail devant être accompli de manière volontaire, sans menace de pénalité ou de sanction, et sans tromperie. Ces attentes et d'autres sont décrites dans les Principes de bp sur le droit du travail et l'esclavage moderne.
- c. Identifier, éviter, minimiser ou atténuer toute incidence sur les droits de l'homme des travailleurs, des communautés et des groupes vulnérables (y compris les populations autochtones et autres groupes énumérés au point 6b ci-dessous), et y remédier.
- d. Veiller à ce que la sécurité privée ou publique soit assurée de manière responsable, dans le respect des droits de l'homme des travailleurs et des communautés locales, ainsi que des défenseurs des droits de l'homme.
- e. Respecter le droit des travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective, conformément au cadre juridique national applicable. Être ouvert à d'autres moyens de représentation des travailleurs et soutenir l'engagement, lorsque la liberté d'association et de négociation collective est restreinte par la loi.

6. Non-discrimination et harcèlement

bp traite tout le monde avec équité et respect et attend de tous ceux avec lesquels elle travaille qu'ils fassent de même. Il importe donc :

- a. De ne tolérer aucune discrimination injuste sur le lieu de travail ou à l'embauche, à l'évolution et à la progression de carrière.
- b. De ne faire aucune discrimination fondée sur la race, l'ethnie, l'origine nationale, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'état civil, le handicap, le statut d'ancien combattant ou toute autre caractéristique protégée par les lois en vigueur.
- c. De ne tolérer aucune forme physique, verbale ou non verbale d'abus ou de harcèlement. Cela inclut tout comportement indésirable susceptible d'être raisonnablement considéré comme offensant, intimidant ou humiliant, ainsi que toute forme de harcèlement sexuel.

7. Confidentialité des données, cybersécurité et actifs intellectuels

Mettre en place les contrôles nécessaires pour respecter les lois en vigueur et protéger les informations, les systèmes et la propriété intellectuelle de bp ainsi que les données à caractère personnel sous votre responsabilité. bp exige que les données et la technologie soient utilisées de manière responsable et réfléchie, y compris :

- a. Respecter le droit à la vie privée des personnes et les droits de propriété intellectuelle d'autrui.
- b. Classification, traitement et protection appropriés des données confidentielles qui vous sont divulguées et confiées.
- c. Mettre en place des mesures efficaces de cybersécurité afin de réduire au minimum la probabilité d'un accès non autorisé, de perturbations ou de cybermenaces.
- d. Signaler rapidement tout incident de cybersécurité, toute violation ou tout soupçon de compromission susceptible d'avoir une incidence sur bp, et collaborer avec les autorités compétentes en la matière.
- e. Tenir compte des incidences éthiques et des conséquences involontaires lors de l'élaboration ou de l'utilisation de technologies numériques.

8. Speak up (s'exprimer librement)

- a. Promouvoir une culture « speak up » (s'exprimer librement) ne tolérant aucune forme de représailles et agir en conséquence.
- b. Donner à vos employés, travailleurs, fournisseurs, communautés locales et autres les moyens de s'exprimer sans crainte de représailles s'ils constatent que votre entreprise ou vos activités sont dangereuses, contraires à l'éthique ou potentiellement préjudiciables, notamment en mettant en place des mécanismes permettant de recueillir leurs réclamations.
- c. Faire savoir qu'ils peuvent également informer un membre de la direction de bp ou utiliser le service d'assistance téléphonique confidentiel OpenTalk de bp dans le cadre des activités qu'ils effectuent pour le compte de bp.

Références :

Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :

- [Le code de conduite de bp et la section « Qui nous sommes »](#)
- [Les principes de leadership de bp en matière de sécurité](#)
- [Le cadre de développement durable de bp](#)
- [La stratégie d'achat durable de bp](#)
- [La politique de bp relative aux droits de l'homme, aux droits du travail et aux principes d'esclavage moderne](#)
- [Les principes directeurs sur les droits de l'homme dans les affaires de l'ONU](#)

OpenTalk :

Vous pouvez utiliser la ligne d'assistance confidentielle de bp OpenTalk à tout moment via les canaux suivants :



Téléphone :

- +44 (0) 800 917 3604 au Royaume-Uni
- +1 800 225 6141 aux États-Unis
- +1 704 540 2242, numéro gratuit
- Vous trouverez une liste complète des numéros locaux sur www.opentalkweb.com



En ligne :

- Envoyez un rapport en ligne sur www.opentalkweb.com